



PRÉFET DU CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE PRÉFET

Bourges, le 2 février 2024

Monsieur le président du conseil départemental
Mesdames et messieurs les présidents des EPCI à fiscalité propre,
Mesdames et messieurs les maires,
Mesdames et messieurs de syndicats,

Créé en 2023 et exécuté à hauteur de 7 200 000 € pour le Cher, le fonds vert a déjà permis de soutenir de nombreux projets au sein de nos territoires, afin d'en accélérer la transition écologique. Conscient de la nécessité de poursuivre ces efforts, le gouvernement a décidé la pérennisation de ce fonds jusqu'en 2027 (à hauteur de 2,5 milliards d'euros par an).

La grande majorité des mesures instaurées en 2023 sont reconduites en 2024, certaines d'entre elles faisant l'objet de quelques ajustements. L'accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030 (SNB) perdure ainsi en dehors du fonds vert, et fera l'objet de modalités de gestion spécifiques en cours de réflexion. J'aurai l'occasion de revenir vers vous sur ce sujet. Deux nouvelles mesures sont par ailleurs intégrées au fonds vert en 2024, sous les vocables « mobilités durables en zones rurales » et « territoires d'industrie en transition écologique ».

Dans la continuité de l'année passée, vous pouvez ainsi dès à présent solliciter des aides visant à réduire les consommations d'énergie et la dépendance à l'énergie fossile, sur les sujets suivants :

- **la rénovation énergétique des bâtiments publics avec un accent sur établissements scolaires ;**

- la rénovation des parcs de luminaires d'**éclairage public** ;
- le soutien au tri à la source et à la valorisation des **biodéchets**.

Afin d'adapter nos territoires au changement climatique, et mieux protéger les habitants et leurs équipements, les aides précédentes sont également pérennisées :

- grâce à la **renaturation** de nos villes et nos villages, notamment des établissements scolaires ;

- en matière de prévention des **inondations pour laquelle** des études et des travaux de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics pourront être éligibles à cette mesure ;
- en matière de prévention des risques d'**incendies** de forêt et de végétation.

Enfin, les aides relatives à l'amélioration du cadre de vie de nos concitoyens sont elles aussi renforcées :

- le **recyclage foncier** et la résorption des friches urbaines afin de moins consommer les espaces naturels, agricoles et forestiers ;
- le développement du **covoiturage** ;
- le développement des **mobilités durables en zones rurales**, afin d'offrir une alternative à la voiture au sein de nos territoires ruraux ;
- une nouvelle mesure est introduite concernant « **territoires d'industrie en transition écologique** » - au bénéfice des entreprises relocalisant dans les territoires des chaînes de valeurs industrielles essentielles .

Enfin, **l'appui à l'ingénierie** vous permettra cette année encore de mobiliser une expertise dont vous ne disposez pas nécessairement afin de mener à bien ces projets de transition écologique. Les Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) seront notamment soutenus par des ressources dédiées.

Je vous invite dès à présent à déposer vos demandes de financement sous www.demarches-simplifiees.fr à l'aide des liens disponibles sur le site des services de l'État dans le Cher, accessible à l'adresse suivante : www.cher.gouv.fr (rubrique « fonds vert »).

Les dossiers déposés en 2023 et qui n'avaient pas été retenus seront automatiquement basculés en 2024. Il vous suffira pour ces derniers de confirmer le maintien de votre demande de subvention.

Afin de dresser un bilan local du fonds vert sur l'année 2023, mais également de vous en préciser les nouvelles modalités pour l'année 2024, Je vous convie à un échange sous forme de webinaire le vendredi 16 février à 10h00 (le lien vous sera communiqué par un message ultérieur).

Sans attendre, les sous-préfètes d'arrondissement ainsi que les services de l'État local (direction des collectivités locales et de la coordination interministérielle - DCLCI) et la direction départementale des territoires – DDT-) sont à votre disposition pour vous fournir toutes les informations nécessaires et répondre à vos questions sur ce sujet.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les maires et présidents, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Maurice BARATE